



CONSEIL COMMUNAL
1345 LE LIEU

Le Séchey, le 12 février 2021

**Préavis 01/2021 : Réaménagement du carrefour du Séchey
Réfection de la chaussée sur la Route du Lieu et aménagement d'une zone de
sécurité dédiée à la mobilité douce**

Rapport de la commission

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les conseillers communaux,

La commission pour l'étude du préavis 01/2021, composée de

Madame Catherine Barras Egger
Messieurs Didier Rochat
Thomas Bucher
Raphaël Rochat
Pierre Lorétan

S'est réunie le jeudi 11 février à l'hôtel de ville du Lieu en présence de notre syndic Patrick Cotting et des municipaux Sylvie Aubert Brühlmann, Julien Gross, Gabriel Bercuet Lionel Baruchet, ainsi que de Monsieur Richard, du bureau d'études techniques Thorens.

Gabriel Berciu nous présente le préavis et rappelle qu'il se base sur le plan directeur pour le réaménagement de nos trois villages. L'état de dégradation marquée de la chaussée dans ce carrefour rend également ces travaux nécessaires. L'intégration de la future piste multifonctionnelle dans ce projet est d'emblée apparue comme évidente.

Ces travaux sont d'ores et déjà acceptés par le canton. La DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes, le service qui dicte les normes et les directives quant à la construction et l'entretien des routes, service qui est automatiquement impliqué dès qu'on touche à une route cantonale) a déjà étudié le projet et demandé quelques améliorations qui peuvent être intégrées sans problèmes.

M. Richard du bureau du bureau d'études techniques Thorens considère ce projet comme assez abouti, tenant compte de toutes les normes nécessaires. Il rappelle que la prochaine étape sera la mise à l'enquête, puis les appels d'offres et l'attribution des travaux. Il s'agit là de travaux d'importance qui vont perturber le village et la circulation, mais il s'agit là d'un mal nécessaire.

Notre syndic relève que le nouveau tracé va induire des limitations de vitesse naturelles. D'autre part, l'aménagement de la rue du Séchey-Haut et de la rue des Artisans se fera dans la continuité, dans les possibilités des finances communale évidemment. Cet aménagement futur permettra également de répondre aux questions de sécurité posées dans le cadre de la motion sur l'étude d'une zone 30 à l'heure. Les travaux devraient pouvoir commencer dès ce printemps (mai-juin) et devraient durer tout l'été. Le tapis définitif sera certainement posé l'année suivante donc en 2022.

Catherine Barras soulève la question d'un passage piéton et s'étonne que cela ne figure pas sur ce projet. M. Richard nous informe qu'on aurait aucune chance de pouvoir faire un passage piéton, car les bases légales ne permettent pas ces réalisations. Paradoxalement, selon le BPA, il y a moins d'accidents en cas de traversées de route en dehors des passages piétons que sur les passages piétons. Le BPA a fait l'année dernière une inspection avec la commune et ne recommande un passage piéton que aux Charbonnières, au bas du chemin de la gare pour toutes les routes de la commune.

Concernant l'éclairage, les lampadaires vont être changés, ce qui permettra de réaliser un éclairage dynamique, c'est-à-dire un éclairage fixe en début de soirée et variable plus tard, de manière automatique avec des détecteurs. Ce nouvel éclairage va répondre aux besoins de gérer de manière efficace la pollution lumineuse et va répondre à la motion déposée par Marine Meylan. L'idée pour la suite, si cette réalisation dans le village du Séchey s'avère concluante, est de revoir l'éclairage du Lieu et des Charbonnières dans le même esprit.

Au sujet du financement, la commune doit garantir l'entier des travaux. Le montant des subventions attendues est actuellement estimé à Fr. 50'000. --, il s'agit d'une estimation prudente. Le crédit demandé de 690'000.- CHF respecte les limites du plafonds d'endettement de 15'200'000. -- CHF.

La commission dans son ensemble relève en particulier l'excellent travail de la municipalité pour nous présenter un préavis très complet et très clair.

Le préavis, ainsi que les compléments qui nous ont été présentés nous ont convaincu de l'intérêt de ce projet.

En conséquence, la commission vous propose de vous prononcer sur les conclusions suivantes :

Le Conseil Communal du Lieu

- Vu le préavis 01/2021
- Ouï le rapport de la commission
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. D'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux de réaménagement du centre du Village du Séchey tels que présentés.
2. De donner tous les pouvoirs à la Municipalité pour mener à bien cette opération.
3. D'accorder dans ce but un crédit de CHF 690'000. --, à financer en partie par les subventions cantonales, le reste par un emprunt aux meilleures conditions du moment et dans la limite du plafond d'endettement de CHF 15'200'000.— (endettement au 31.12.2019 CHF 9'491'331.55 + CHF 468'842.55 pour des projets déjà accordés).
4. De porter cette dépense dans les investissements du patrimoine administratif et de l'amortir en 30 ans maximum par le budget de fonctionnement, ce qui représente un montant minimum de CHF 23'000. —par année dans le compte « Amortissement No 430.3311.1)
5. De décharger la commission de son mandat.

Pour la commission :
Pierre Lorétan, rapporteur